



DOCUMENT ÉVOLUTIF – PRINCIPAUX ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX SELON CERTAINS THÈMES

**Complément à
Élections du Québec 2026 –
Synthèse des cadres financiers
des partis politiques**

Regard CFFP R2026/19

SUZIE ST-CERNY
FRÉDÉRICK HALLÉ-ROCHON
LUC GODBOUT

À jour en date du 24 septembre 2026

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 10.	Principaux engagements relatifs à la fiscalité des sociétés.....	2
Tableau 11.	Principaux engagements relatifs au régime fiscal de base des particuliers et à la taxation de la richesse	3
Tableau 12.	Principaux engagements relatifs aux personnes âgées.....	3
Tableau 13.	Principaux engagements relatifs aux familles avec enfants	4
Tableau 14.	Principaux engagements relatifs à la propriété/au logement.....	5
Tableau 15.	Principaux engagements relatifs à la taille de l'État et à l'efficacité de l'État	6
Tableau 16.	Principaux engagements relatifs à l'écofiscalité et plus largement à l'environnement.....	7

RAISON D'ÊTRE DE CE COMPLÉMENT À LA SYNTHÈSE

La Chaire a publié [« Élections du Québec 2026 – Synthèse des cadres financiers des partis politiques »](#) le 21 septembre 2026.

L'objectif premier de cette synthèse est de présenter une série d'indicateurs de finances publiques obtenus à l'aide des données de chacun des cadres financiers, permettant de situer les partis par rapport à ces mêmes indicateurs tirés du Rapport préélectoral.

Également, dans cette Synthèse, une série de tableaux recensent les principaux engagements des partis sur certains thèmes incontournables. Ces tableaux ont été construits à l'aide des cadres financiers et des annonces des partis jusqu'au 16 septembre 2026.

Or, d'autres annonces ont été faites depuis cette date, d'où l'idée de proposer ce complément à la synthèse. Il s'agit d'un document évolutif, qui propose une mise à jour ponctuelle des tableaux thématiques. Ainsi, une fois la campagne terminée, la Synthèse et ce complément formeront un tout qui permettra de garder une trace écrite et plus complète de l'ensemble de la campagne électorale 2026.

TABLEAUX THÉMATIQUES : PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DES PARTIS RELATIVEMENT...

- ... à la fiscalité des sociétés
- ...au régime fiscal de base des particuliers et à la taxation de la richesse
- ...aux personnes âgées
- ...aux familles avec enfants
- ...à la propriété/au logement
- ...à la taille de l'État
- ...à l'écofiscalité et plus largement, à des aspects touchant l'environnement

Tableau 10. Principaux engagements relatifs à la fiscalité des sociétés

CONTEXTE	– Le taux d'imposition général des sociétés du Québec est de 11,5 % en 2026. – Les revenus admissibles à la déduction pour petites entreprises (DPE) sont quant à eux généralement assujettis un taux québécois de 2,2 % sur le premier 500 000 \$. – Les sociétés paient également une cotisation au Fonds des services de santé (FSS) en fonction de leur masse salariale.
	– Aucun engagement
	– Baisse du taux général d'imposition des sociétés de 11,5 % à 4,7 % en 4 ans. – Réduction graduelle de crédits d'impôt, qui atteindrait 85 % de l'ensemble, ce qui générerait une économie totale de 11,8 G\$ pour financer la baisse d'impôt.
	– Pour les PME seulement, baisse du taux général d'imposition des sociétés de 11,5 % à 11 % dans les trois dernières années du cadre financier actuel, et poursuivre ensuite pour atteindre, à terme, 10 % (exclut les sociétés qui ont un actif ou un revenu brut de 50 M\$ et plus). – Instauration d'une exemption de base au Fonds des services de santé (FSS), sur le premier million de salaires. – Soutien aux entreprises face aux tarifs (congés de FSS en 2026-2027 et 2027-2028). – Recentrage des crédits d'impôt des sociétés qui génèreraient une économie totale de 1,4 G\$.
	– Baisse du taux général d'imposition des sociétés de 11,5 % à 9,5 % sur une période de quatre ans. – Réforme à coût nul par une réduction du Fonds de développement économique et des subventions aux entreprises.
	– Hausse de 1,5 point de pourcentage du taux de l'impôt sur le profit des grandes sociétés (celles de 500 employés et plus). – Inclusion complète des gains en capital pour les grandes sociétés. – Taxes compensatoires des institutions financières. – Impôt minimum des grandes sociétés (aucune précision).

Tableau 11. Principaux engagements relatifs au régime fiscal de base des particuliers et à la taxation de la richesse

CONTEXTE	– Ce qui est appelé « régime fiscal de base » ici est le barème d'imposition et le montant personnel de base.																												
	– Aucun engagement																												
	– Augmentation du montant personnel de base, le faisant passer graduellement de 18 952 \$ en 2026 à 35 243 \$ en 2030 (avec l'indexation régulière, le montant aurait atteint environ 20 800 \$ sans annonce, ce qui implique une économie d'impôt maximale en 2030 d'un peu plus de 2 000 \$).																												
	– Aucun engagement																												
	– Aucun engagement																												
	– Réforme de la fiscalité des particuliers, incluant notamment : ○ Augmentation du montant personnel de base de 500 \$ (économie maximale de 70 \$) ○ Un nouveau barème d'imposition qui ajoute deux tranches avec des taux plus élevés à partir de 3^e taux <table><tr><th colspan="2">Actuel</th><th colspan="2">Proposé</th></tr><tr><td>Moins de 54 345 \$</td><td>14 %</td><td>Moins de 54 345 \$</td><td>14 %</td></tr><tr><td>De 54 345 à 108 680 \$</td><td>19 %</td><td>De 54 345 à 110 000 \$</td><td>19 %</td></tr><tr><td>De 108 680 à 132 245 \$</td><td>24 %</td><td>De 110 000 à 132 245 \$</td><td>26 %</td></tr><tr><td>Plus de 132 245 \$</td><td>25,75 %</td><td>De 132 245 à 250 000 \$</td><td>28 %</td></tr><tr><td></td><td></td><td>De 250 000 à 400 000 \$</td><td>30 %</td></tr><tr><td></td><td></td><td>Plus de 400 000 \$</td><td>32 %</td></tr></table> ➔ Effet négatif pour des revenus imposables supérieurs à 113 500 \$ selon QS – Ménage dans la fiscalité (sans plus de détails) – Impôt sur les grandes fortunes, soit une un impôt de 1 % sur l'actif net entre 25 M\$ et 100 M\$ et de 2 % sur la partie de l'actif net qui excède 100 M\$.	Actuel		Proposé		Moins de 54 345 \$	14 %	Moins de 54 345 \$	14 %	De 54 345 à 108 680 \$	19 %	De 54 345 à 110 000 \$	19 %	De 108 680 à 132 245 \$	24 %	De 110 000 à 132 245 \$	26 %	Plus de 132 245 \$	25,75 %	De 132 245 à 250 000 \$	28 %			De 250 000 à 400 000 \$	30 %			Plus de 400 000 \$	32 %
Actuel		Proposé																											
Moins de 54 345 \$	14 %	Moins de 54 345 \$	14 %																										
De 54 345 à 108 680 \$	19 %	De 54 345 à 110 000 \$	19 %																										
De 108 680 à 132 245 \$	24 %	De 110 000 à 132 245 \$	26 %																										
Plus de 132 245 \$	25,75 %	De 132 245 à 250 000 \$	28 %																										
		De 250 000 à 400 000 \$	30 %																										
		Plus de 400 000 \$	32 %																										

Tableau 12. Principaux engagements relatifs aux personnes âgées

CONTEXTE	
	– Mesures spécifiquement destinées aux aînés et touchant les soins à domicile (les mesures touchant le logement des aînés sont dans le tableau sur les engagements touchant la propriété et le logement)
	– Investissement additionnel de 1 G\$ sur 4 ans pour augmenter les services de soutien à domicile. – Crédit d'impôt pour le soutien aux aînés bonifié de 200 \$ (le maximum passe de 2 000 \$ à 2 200 \$). – Jusqu'à 35 000 \$ de revenu de travail seront exemptés de l'impôt et du calcul des principales prestations québécoises lorsque des personnes de 65 ans décident d'occuper un emploi ciblé dans un service essentiel en pénurie (enseignant.e.s, éducatrices en CPE, infirmières et infirmières auxiliaires, préposé.e.s aux bénéficiaires (avantage allant jusqu'à 6 650 \$ par année).
	– Plan de soins à domicile de 624 M\$ sur 5 ans, qui inclut notamment : ○ l'ajout de 6,1 millions d'heures annuelles de soins et de services à domicile d'ici 2030.

	○ allocation aux aînés ou à leur famille, qu'ils pourront utiliser pour eux, au choix, auprès d'un CLSC, d'une entreprise d'économie sociale en aide à domicile (EESAD), d'un organisme communautaire, d'un prestataire privé accrédité, etc. Le total ne pourra pas dépasser le coût d'un hébergement en CHSLD.
	– Bonifier de 700 M\$ les soins à domicile (4 ans).
	– Hausser le nombre d'heures en soins à domicile (1,3 G\$ sur 4 ans).
	– Rendre le transport collectif gratuit pour les personnes âgées.

Tableau 13. Principaux engagements relatifs aux familles avec enfants

CONTEXTE	– Mesures spécifiquement destinées aux familles avec enfants mineurs ou handicapés.
	– Bonification du Régime québécois d'assurance parentale (congé de paternité et plus de flexibilité). – Soutien aux familles ayant un enfant handicapé : Supplément pour enfant handicapé bonifié de 50 \$ par mois (de 241 \$ à 291 \$) et bonification de 100 \$ par mois du Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels. – Dépôt de 1 000 \$ dans un REEE ouvert pour les nouveau-nés dès 2027. – Ajouter 25 000 places en services de garde à tarifs réduits d'ici 2030. – Remplacement du supplément pour fourniture scolaire, de 127 \$ par enfant par un Supplément pour la rentrée scolaire pouvant atteindre un maximum de 250 \$ par enfant, selon le revenu familial. – Nouveau crédit pour frais de garde en milieu scolaire nom admissible à l'actuel crédit. Selon le revenu familial, remboursement jusqu'à 75 % des frais, maximum de 1 309 \$ par enfant.
	– Bonification du crédit remboursable pour frais de garde : le taux intermédiaire de 70 % passera à 72 % et hausse des plafonds de frais admissibles, de 12 525 à 13 500 \$ pour les enfants de moins de 7 ans et de 6 305 \$ à 6 800 \$ pour les enfants de 7 à 13 ans. – Création d'une allocation de garde à domicile de 100 \$ par semaine, maximum 5 000 \$ par année, imposable, pour des familles dont au moins un adulte travaille à temps plein et dont les enfants admissibles ne fréquentent pas un service de garde éducatif reconnu ni la maternelle 4 ans et pour lesquels aucun crédit pour frais de garde n'est réclamé.
	– Bonification du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) : dont ajout de deux semaines au congé parental partageable pour toutes les familles. Ces deux semaines pourront être versées en argent si retour au travail sans les avoir utilisées. – Création de 5 000 places en CPE d'ici cinq ans, en plus de convertir 10 000 places en garderies privées non subventionnées en places subventionnées.
	– Offrir des repas et des collations à jusqu'à 100 000 élèves supplémentaires dans plus d'écoles défavorisées et nouveaux services de garde éducatifs. – 10 000 nouvelles places en CPE d'ici quatre ans, en ajoute aux 15 000 places déjà en cours de réalisation, d'ici 2030. – Supplément pour famille nombreuse aux allocations familiales, augmentant le maximum de 350 \$ pour les 3^e et 4^e enfant.

	– Bonification du RQAP (financé par l’annulation de la baisse de cotisation, Fonds RQAP) ○ assurer un minimum de 300\$ de prestations par semaine, peu importe le revenu assurable; ○ taux de remplacement à 100 % pour ceux qui ont des prestations entre 300 \$ et 600 \$; ○ taux de remplacement du régime de base de 70% à 75% et de 55% à 60%, et du régime particulier de 75% à 80% du revenu; ○ allonger à trois ans la période d’utilisation des prestations du RQAP. – Remboursera les deuxième et troisième cycles de fécondation in vitro. – Offrir quatre semaines de prestations au deuxième parent en cas de deuil périnatal.
	– Transport collectif gratuit pour les jeunes. – Offrir les dîners gratuits à l’école. – Compléter le réseau des CPE. – Soins oculaires et dentaires gratuits pour les moins de 18 ans. – 200 \$ par enfant de moins de 18 ans en bonification de l’allocation famille, modulé en fonction du revenu. – Prise en charge des fournitures scolaires par achats groupés en remplacement du supplément pour fournitures scolaires. – Bonification du Régime québécois d’assurance parentale : hausse du nombre de semaines réservée au deuxième parent pour favoriser le partage des charges familiales (de 5 à 10).

Tableau 14. Principaux engagements relatifs à la propriété/au logement

CONTEXTE	
	– Premiers acheteurs, rénovations, construction, mesures aux loyers, les engagements sont nombreux.
	– Crédit d’impôt afin d’offrir une aide de 7 500 \$ par domicile aux familles qui adaptent leur résidence afin d’accueillir un proche aîné. – Financer 2 000 logements abordables supplémentaires pour les aînés autonomes. – Bonification du crédit d’impôt remboursable pour l’achat d’une première habitation, dont le maximum passerait de 1 400 \$ à 7 000 \$. – Bonifier de 100 M\$ l’aide au logement afin de prévenir et d’agir sur l’itinérance (supplément et accompagnement). – Développer un nouveau modèle d’hébergement et construire près de 500 nouvelles places pour aînés (milieu où il est possible de demeurer plus longtemps même quand autonomie et besoins changent) (20 sept)
	– Itinérance : Plan de logement. Offrir différentes solutions résidentielles adaptées, dont le logement avec accompagnement, les milieux supervisés et les traitements intensifs. – Les priorités en matière de logement : libéraliser l’industrie de la construction et de réformer le droit du logement pour accroître l’offre résidentielle et locative.
	– Allègement de TVQ sur les constructions neuves : jusqu’à 36 % de la TVQ payée, maximum 10 000 \$ pour des propriétés d’une valeur maximale de 500 000 \$ (pour les plex, 10 000 \$ pour le propriétaire occupant + 5 000 \$ par logement [maximum 4], pour un remboursement max de 30 000 \$). – Adaptation de domicile. – Construire, à terme, 100 000 logements par an.

	– Ajouter 40 000 unités abordables au parc locatif en adoptant une approche concertée de construction de nouvelles unités et d’acquisitions. – Fonds pour adaptation de domicile des aînés et des personnes handicapées. – Plan de lutte à l’itinérance : inclut une offre d’hébergement. – Instaurer un plafond aux hausses du loyer et des services déjà reçus en RPA. – Report de l’impôt sur les gains en capital dans le secteur de l’immobilier.
	– Bonifier le soutien pour les adaptations de domicile en maisons intergénérationnelles. – Rembourser la TVQ à l’achat de propriétés neuves pour les premiers acheteurs (Remplacement du régime actuel par un remboursement de la TVQ pouvant atteindre 45 000 \$ pour les premiers acheteurs d’une maison neuve ou lors d’une autoconstruction). – Doubler le montant maximal admissible au crédit d’impôt pour l’achat d’une première habitation pour le faire passer de 1 400 \$ à 3 000 \$. – Itinérance : mettra en place une stratégie <i>Logement d’abord</i>. Construire 2 000 logements dédiés pour personnes itinérantes sur cible de 20 000 logements sociaux. Soutenir l’offre de loyers d’urgence.
	– Construire massivement du logement social, abordable et communautaire : construire 25 000 logements sociaux et communautaires et en retirer 25 000 du marché privé pour qu’ils deviennent des logements sociaux. – Bouclier anti-spéculation : imposer 100 % du gain en capital (plutôt que 50 % actuellement) réalisé lors de la vente d’un immeuble locatif à revenus (comme un plex). Les immeubles de propriétaires occupants seraient exclus. – Pour encourager les propriétaires à vendre leurs immeubles à des organismes qui les sortiront du marché spéculatif (OBNL, coopératives d’habitation, offices d’habitation), le taux d’inclusion du gain sera réduit à 25 %. – Protéger les locataires : contrôle des loyers. – Aider les petits propriétaires, dont des prêts pour la mise de fonds pouvant aller jusqu’à 50 000 \$.

Tableau 15. **Principaux engagements relatifs à la taille de l’État et à l’efficacité de l’État**

CONTEXTE	– Ces engagements touchent divers aspects, dont le nombre d’employés ou leur masse salariale, et des éléments administratifs.
	– Abolir plus de 2 900 postes additionnels d’ici le 31 mars 2029 (économie de 507 M\$ sur 5 ans). – Équipe consacrée à l’efficacité de l’État (revoir les façons de faire et s’attaquer aux doublages et aux lourdeurs administratives). – Réduction des contrats de service professionnels pour des économies.
	– Création d’un Secrétariat à la Libéralisation rattaché au ministère rebaptisé Conseil du trésor et de l’efficacité gouvernementale (diminuer réglementation). – Examen de l’ensemble des programmes gouvernementaux. – Réduction de la taille de la fonction publique par attrition, soit l’équivalent de 21 000 postes (équivalents temps complet) (Économie de 3,75 G\$ sur quatre ans). – Moderniser l’état par le numérique et l’intelligence artificielle. – Abolir Santé Québec.
	– Modernisation et efficacité de l’État et création d’une équipe « Efficacité Québec ». – Réduire d’environ 12 000 le nombre d’équivalents temps complet sur cinq ans, principalement dans les postes de gestion et les services administratifs.

	– Réduction de la bureaucratie afin de recentrer l'État sur ses missions fondamentales (6,3 G\$ sur 5 ans). – Création du Secrétariat à l'efficacité gouvernementale. – Abolir Santé Québec.
	– Améliorer les salaires et l'équité salariale dans le secteur public et rétablir l'expertise dans la fonction publique. – Création de Pharma-Québec.

Tableau 16. **Principaux engagements relatifs à l'écofiscalité et plus largement à l'environnement**

CONTEXTE	– L'écofiscalité comprend les mesures fiscales prises pour encourager les activités qui protègent l'environnement (exemple : la consigne), et décourager celles qui lui nuisent (exemple : les taxes sur l'essence). – L'environnement et les changements climatiques semblent avoir pris peu de place dans l'actuelle campagne électorale.
	– Pérenniser le remboursement de la taxe carbone aux entreprises agricoles
	– Retrait du Québec du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) ou marché du carbone. – Suspension temporaire de la taxe d'accise sur l'essence pendant 5 mois (19,2 cents le litre) – Exploitation des ressources fossiles, notamment le gaz naturel du bassin de l'Utica. – Abandon du Fonds d'électrification et des changements climatiques (FECC, ex-Fonds vert). Les sommes qui y étaient déposées devaient être consacrées à des initiatives visant la lutte contre les changements climatiques.
	– Aucun.
	– Utilisation du FECC pour le versement d'une prestation « Remboursement pour taxe sur l'essence ». – Introduction de la Passe mobilité, financée par le FECC. – Prolongement du rabais à l'achat de véhicule électrique. – Réduction temporaire de la taxation de l'essence : diminuer la TVQ sur l'essence de moitié pendant 2 ans.
	– Protéger les plus vulnérables de la hausse du prix de l'essence, soit utiliser 20 % des revenus de la tarification carbone, sous forme de ristourne annuelle de 100 \$ à 475 \$ aux ménages les plus vulnérables. – Entretien et bonification du transport collectif. – Favoriser l'électrification des voitures, l'autopartage et le transport actif. – Versements au Fonds d'urgence climatique.